CIRCULAIRE N° 2642

Objet: Discriminations positives 2009-2010

Réseaux : Tous

Niveaux et services : fondamental ordinaire / secondaire ordinaire / CPMS

Période : Année scolaire 2009-2010

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;

- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres du Service de l'Inspection de l'enseignement fondamental ordinaire ;
- Aux Membres du Service de l'Inspection de l'enseignement secondaire ordinaire ;
- Aux Membres des Services de Vérification de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Chefs d'établissement et aux Directions des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire organisé par la Communauté française, bénéficiaires de discriminations positives ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire libre subventionné, bénéficiaires de discriminations positives;
- Aux Directions des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire officiel subventionné, bénéficiaires de discriminations positives ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Pour information:

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant;
- Aux Associations de Parents.

Circulaire :	Informative	Administrative	Projet
Destinataire :	Les Pouvoirs organisateurs et Directions des implantations de		
	l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire		
	bénéficiaires de discriminations positives		
Autorité :	Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
Signataire :	Lise-Anne HANSE, Directrice générale		
Gestionnaire:	Service des Discriminations positives, des Avantages sociaux et		
	des Classes-passerelles		
Contact:	Nathalie COUNET	Tél: 02/690.83.58	Fax: 02/690.85.85
Documents à renvoyer :	NON		
Objet :	Projets de discriminations positives 2009-2010		
Mots clés :	Discriminations positives		
Duplicata:	http://www.adm.cfwb.be/		

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, suite aux modifications introduites dans le dispositif des discriminations positives par le **décret du 20 janvier 2009***, l'établissement des nouvelles listes des implantations bénéficiaires de discriminations positives <u>est reporté d'un an</u>.

Les implantations reconnues bénéficiaires de discriminations positives pour le cycle triennal 2006-2009 restent donc bénéficiaires durant l'année scolaire 2009-2010, la **durée des projets** établis dans ce cadre étant **automatiquement** portée **de trois à quatre ans**.

Les moyens humains et de fonctionnement octroyés individuellement à chaque implantation bénéficiaire pour l'année scolaire 2008-2009 sont également automatiquement prolongés pour l'année scolaire 2009-2010.

Par conséquent, il n'y a pas lieu, à ce stade, d'introduire un nouveau projet d'action.

Des informations complémentaires vous seront fournies dès que possible.

Pour la Directrice générale absente, Le Directeur général adjoint,

Marc VAN RIET

_

^{*} Décret portant des dispositions relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de fonctions dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire ordinaire et spécialisé, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire, secondaire artistique à horaire réduit de la Communauté française et les internats dépendant de ces établissements, et dans les centres psycho-médico-sociaux, relatives au congé pour activités sportives et diverses mesures urgentes en matière d'enseignement.